

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : josee-coursol-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/f63375347c0c2d7f19e8ff41>

Date d'obtention : 2025-05-12 15:32:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Utiliser la trousse sexto en tout temps pour s'y référer car tout y est expliqué concernant les procédures et les rôles de chacun. Prendre le temps de valider les démarches en lien avec le rôle scolaire. Prendre le temps de rencontrer les élèves pour colliger les informations est essentiel pour savoir quoi faire dans leur situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a plusieurs situations. Elles sont toutes différentes mais le point de départ est le milieu scolaire. En aucun temps l'on est mandataire des services de police. Nous devons rencontrer et faire des trousseaux pour chaque situation en lien avec le milieu scolaire. Appliquer les protocoles de la trousse et informer les partenaires. L'intention est importante dans l'application de la trousse - impulsif et malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La saisie du cellulaire et aussi le suivi avec le parent car les réactions sont imprévisibles. En réalité, je crois que cela peut être la rencontre avec l'élève en lien avec ses propos et ce qu'il nous donne comme information. La teneur de ceux-ci peut être déclencheur de certaines réactions et émotions. Bref, c'est impossible de savoir ce qui sera plus délicat, cela dépend de la situation car chaque personne est unique. Faire le suivi dans un dossier de malveillance est plus délicat, selon mes expériences.